



# Formulaires en ligne

## La commune met à la disposition des associations et des particuliers les salles municipales.

La location est ouverte en priorité aux associations mais également aux particuliers.

Pour la réservation et la location il faut s'adresser au secrétariat de la mairie afin de savoir si, à la date choisie, la salle désirée est disponible. Dans ce cas, nous vous invitons à télécharger et à nous renvoyer au plus vite la fiche de réservation correspondante à la salle ainsi qu'une attestation d'assurance (responsabilité civile).

- La salle polyvalente
- La salle des fêtes

### Tarifs de location

DÉSIGNATION	HABITANTS	HORS BOUÉE
VIN D'HONNEUR	76,00 €	329,00 €
ANIMATION À BUT LUCRATIF	119,00 €	545,00 €
LOCATION AUX PARTICULIERS - 1 JOUR	153,00 €	654,00 €
LOCATION AUX PARTICULIERS - 2 JOURS	276,00 €	1 240,00 €
SÉPULTURE (3H MAXI)	Gratuit	Gratuit

2 chèques de caution vous seront demandés >> Ménage :160 € / Dégradation salle : 500 €

- **Mise à disposition d'une salle communale dans le cadre d'un partenariat avec la MCRN pour une mutuelle dite "communale" : 8,00 € / permanence**

## Demande d'ouverture de bar

Vous organisez une manifestation avec un bar, vous devez faire une demande d'ouverture de bar auprès de la mairie.

Comment y procéder ?

1. Téléchargez le formulaire
2. Complétez-le soigneusement
3. Transmettez-le au plus vite à la Mairie par courrier ou par mail

La Mairie se charge d'en informer la Gendarmerie.